

ramener le revenu des producteurs au niveau moyen des cinq années précédentes, le gouvernement, aux termes du bill, est dans l'obligation de lui prêter les fonds, sans intérêts, quelle que soit la somme nécessaire. La loi sur les réserves provisoires de blé allait devenir beaucoup moins importante à l'avenir pour le cultivateur car nous n'allions pas laisser le blé bloquer les élévateurs au point de gêner l'acheminement vers les marchés. Les installations de manutention ont pour fonction principale de permettre le transport du blé vers les marchés et non pas d'en être débordés. C'est pourquoi...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Nystrom: Le ministre accepterait-il de répondre à une question?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je crois qu'au rythme où je vais j'aurai répondu à toutes ses questions avant d'en avoir terminé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce un engagement?

L'hon. M. Lang: C'est parce que nous croyons que les installations de manutention et les moyens de transport doivent permettre aux grains d'arriver sur le marché, que nous devons être prêts pour une récolte exceptionnelle. Nous ne saurions permettre qu'un seul boisseau de grains gêne ce rythme rapide. Pour cette raison, les agriculteurs des Prairies ont constaté pour la première fois depuis longtemps, qu'il leur a été possible de transporter, au moment de la moisson, de petites quantités de céréales depuis leurs moissonneuses-batteuses jusqu'aux élévateurs au lieu de se buter à un système saturé jusqu'au 1^{er} août, les élévateurs étaient généralement encombrés de céréales. Les agriculteurs se retrouvaient avec une grande récolte sur les bras en septembre, alors que les élévateurs trop pleins ne pouvaient recevoir un seul boisseau supplémentaire. Nous avons dit qu'il fallait aborder de façon sensée la question des stocks. En disant cela, nous avons augmenté de 60 millions de dollars le revenu des agriculteurs des Prairies, en vertu du Programme LIFT de réduction des emblavures, les aidant ainsi à opérer un rajustement de leurs stocks.

Ce programme n'était pas facile, monsieur l'Orateur, et mes conseillers m'ont dit de le retarder un an ou deux. J'ai dit que nous ne pouvions attendre, qu'il nous fallait mettre en place notre système de manutention et d'approvisionnement de grain aussi rapidement que possible à cause du grand besoin qu'avaient les agriculteurs des Prairies d'un supplément de revenu. J'ai dit à mes conseillers que le revenu de l'agriculteur ne provient que de deux sources: la vente de son grain ou le Trésor. Je dis que malgré toute la bonne volonté du monde, il y a des limites à ce que l'on peut obtenir du Trésor en faveur des agriculteurs des Prairies à une époque quelconque et c'est pourquoi il faut consacrer tous nos efforts à vendre davantage et à exporter le grain sur les marchés extérieurs.

Je regrette de prendre tant de temps, monsieur l'Orateur, et je demande l'indulgence de tous les députés, car j'aimerais dire quelques mots sur les raisons qui font que la loi sur les réserves provisoires de blé allait donc devenir bien moins efficace, à cause de la réduction des quantités de blé, un peu d'espace dans le système, en

[L'hon. M. Lang.]

accordant un peu de place à la graine de colza qui est en voie de devenir une récolte importante et aussi, en accordant un peu de place à l'orge qui selon nous doit être vendue sur les marchés mondiaux. Cette année, la loi sur les réserves provisoires de blé n'aurait représenté qu'une valeur de \$26 millions et d'ici l'an prochain le montant aurait été très insignifiant, en réalité. Nous avons pris ces engagements sans restriction, nous n'avons fixé, je le dis au député de Timiskaming, aucune limite, à ces engagements qui vont jusqu'à 4% des 90% des récoltes commercialisées par les agriculteurs des Prairies à même le fonds de stabilisation, les versements devaient s'effectuer au cours de ces années où ils affrontent les plus grandes difficultés. Quant au bill qui a été examiné à la Chambre et au comité, j'ai une énorme dette...

• (9.40 p.m.)

Des voix: Bravo!

Une voix: Payez, Otto, payez.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: ... de reconnaissance envers mes collègues du parti libéral qui représentent à la Chambre des circonscriptions des Maritimes, de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et des provinces des Prairies. Je pense tout particulièrement à ceux des Prairies, qui ont supporté les conséquences des députés d'en face, à la Chambre comme au comité, et qui ont contribué à amener ce bill où il en est, à l'étape du rapport. Je les remercie au nom des agriculteurs des Prairies. Je veux leur dire que j'essayerai de faire connaître aux agriculteurs des Prairies tout le mal qu'ils se sont donné, la position qu'ils ont prise sur ce problème et la compréhension croissante qu'ils contribuent à créer dans tout le pays pour les problèmes véritables des agriculteurs des Prairies.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Wellington se lève, je pense, pour poser une question. D'autres députés veulent la parole. Je la donnerai tout d'abord à celui que je viens de désigner. Puis-je rappeler à tous les députés que le ministre devra, naturellement, faire savoir s'il est prêt à répondre aux questions. Après quoi, je donnerai la parole au député de Wellington.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre s'il veut bien y répondre. Y consent-il?

L'hon. M. Lang: Oui.

M. Hales: Je ne suis pas un cultivateur des Prairies mais je voudrais lui poser cette question-ci. Ne reconnaît-il pas qu'il y a obligation d'appliquer les mesures adoptées par la Chambre et qui figurent dans les Statuts du Canada aussi longtemps qu'elles ne sont pas modifiées ou abrogées par d'autres lois?

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Voilà la question.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il est facile de répondre par l'affirmative à cette question d'une nature générale. Dans ce cas-ci, comme nous avons annoncé la